

PROGRAMME D'INTÉGRATION AQUATIQUE

DESCRIPTION

Le programme d'intégration aquatique met en place des accommodements pour permettre aux participants ayant des besoins particuliers de participer aux cours de natation. Ce service est offert sans frais supplémentaires à ceux qui répondent aux critères d'admissibilité.

Selon les besoins de chacun, les mesures peuvent inclure : du matériel, l'intégration dans un groupe réduit, un accompagnement individuel ou d'autres adaptations favorisant sa participation.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

1. Demande d'accompagnement : le parent ou le tuteur remplit le formulaire avant la session, dans les délais annoncés.
2. Évaluation des besoins : la Ville recueille les informations nécessaires et peut consulter les intervenants du participant.
3. Analyse et décision : la demande est analysée selon les besoins, la sécurité et les ressources disponibles.
4. Octroi de l'abonnement accompagnement : le participant reçoit un abonnement donnant accès aux places réservées.
5. Inscription aux cours : le parent ou le tuteur inscrit officiellement le participant à un cours dont le titre porte la mention « Accompagnement », aux dates d'inscription prévues pour les résidents ou non-résidents.
 - Accompagnement 30 minutes : Préscolaire 3, 4, 5, nageur 1 et 2
 - Accompagnement 45 minutes : Nageur 3, 4, 5, 6, ado 1, 2, 3, adulte 1 et 2
 - Accompagnement 55 minutes : Adulte 3 et forme physique (natation)

IMPORTANT

- L'abonnement accompagnement ne constitue pas une inscription : le parent doit inscrire le participant lors de l'ouverture officielle des inscriptions publiées sur notre site web.
- Le nombre de places accompagnées est limité. Les demandes excédentaires sont placées sur une liste d'attente.
- Une fois accordé, l'abonnement demeure actif d'une session à l'autre, à moins d'avis contraire du moniteur lors d'un changement important dans les besoins du participant.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS OU TUTEURS

- Fournir des renseignements complets et exacts.
- Informer la Ville de tout changement important dans la situation du participant.
- Collaborer avec le personnel afin de favoriser la réussite de l'intégration.
- Inscrire le participant au niveau recommandé par les moniteurs de natation de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans son carnet de progression ou selon son évaluation.

Foire aux questions

Programme d'intégration aquatique

Qu'est-ce que l'abonnement accompagnement?

C'est un abonnement remis aux personnes admissibles, donnant accès aux places réservées dont le titre porte la mention « Accompagnement ».

Y a-t-il des frais supplémentaires?

Non. Le service est offert sans frais additionnels aux participants qui répondent aux critères d'admissibilité.

Comment faire une demande d'accompagnement?

Pour tout nouveau participant, le parent ou le tuteur doit remplir le formulaire de demande avant la session, dans les délais annoncés par la Ville. Les demandes reçues après la date limite seront analysées selon les ressources et les places disponibles.

Dois-je soumettre une nouvelle demande à chaque session?

Non, une fois l'abonnement accompagnement accordé, il demeure actif d'une session à l'autre, à moins d'avis contraire du moniteur lors d'un changement important dans les besoins du participant.

L'abonnement garantit-il automatiquement une place au cours souhaité?

Non. L'abonnement ne constitue pas une inscription. Le parent ou le tuteur doit inscrire officiellement le participant lors de l'ouverture des inscriptions, et seules les places disponibles peuvent être utilisées.

Combien de places accompagnées sont disponibles?

Le nombre de places est limité. Comme pour le reste des inscriptions en ligne, les places sont attribuées au premier arrivé, premier servi. Une fois la capacité atteinte, les demandes admissibles sont placées sur une liste d'attente.

Puis-je transférer le participant vers un autre groupe en cours de session?

Non, comme pour l'ensemble des cours offerts, aucun transfert ni remboursement n'est accordé. Seule une note de crédit peut être émise, lorsque applicable.

Que se passe-t-il si je choisis un cours régulier sans accompagnement?

Aucun soutien supplémentaire ne peut être garanti par la Ville. Il demeure alors de la responsabilité du parent ou du tuteur de s'assurer que le candidat est en mesure de participer au cours sans accommodement particulier.

Que se passe-t-il en cas d'erreur de niveau lors de l'inscription?

Un changement de niveau découlant d'une erreur d'inscription du parent ou du tuteur ne constitue pas un motif de remboursement. Seule une note de crédit pourra être accordée, lorsque applicable.

Les accompagnateurs et moniteurs sont-ils formés?

Oui. Ils reçoivent une formation portant notamment sur l'intégration des participants ayant des besoins particuliers, les stratégies d'intervention et la sécurité aquatique.